

# *Présentation sommaire des différentes pêcheries sénégalaises.*

---

*A. Samba.*

## **RÉSUMÉ :**

*L'importance du secteur de la pêche sénégalaise repose sur une flottille artisanale et industrielle dynamique pouvant débarquer jusqu'à 350 000 tonnes par an. La majeure partie des captures est constituée de poissons pélagiques pouvant représenter 80 % des prises de la pêche artisanale.*

*L'évolution des débarquements et efforts de pêche des sous secteurs artisanal et industriel est présentée à partir des données fournies par la DOPM et le CRODT.*

## **ABSTRACT :**

*The importance of the senegalese fishery sector is due to the dynamism of its industrial and artisanal fleet, responsible of the 350 000 metric tons landed each year. Small pelagic fish is the major part of the catch and represent 80 % of the artisanal fishery landings.*

*The evolution of landings and fishing efforts for the artisanal and industrial sub-sectors is presented through DOPM and CRODT statistics.*

## INTRODUCTION

La pêche maritime sénégalaise est l'un des secteurs économiques les plus importants avec des débarquements annuels de l'ordre de 350 000 t. (données de 1991). Ceux-ci proviennent de deux sous-secteurs d'activité :

- une pêche artisanale répartie sur environ deux cents points de débarquement, exploitant les stocks côtiers à partir de pirogues et d'engins de pêche à rendements relativement limités ;
- une pêche industrielle basée à l'unique port de Dakar : les moyens mis en oeuvre sont plus importants (bateaux et engins de pêche) et sont fonction principalement des stocks exploités.

A travers l'évolution des prises et des efforts nominaux enregistrés soit par la Direction de l'Océanographie et des Pêches Maritimes (DOPM) soit par le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar-Thiaroye (CRODT), nous tenterons de donner un aperçu des grandes tendances de ces deux sous secteurs.

## ÉVOLUTION DES PRISES

### Présentation générale

Si l'on considère les prises effectuées par l'ensemble des pêcheries artisanale et industrielle dans les eaux sénégalaises, seule une partie des captures réalisées par la pêche industrielle n'est pas débarquée au Sénégal. Après 1972 avec l'adoption d'une législation sur les eaux territoriales et la mise en oeuvre d'accords de pêche, les données de capture de ces bateaux sont rendues disponibles et intéressent principalement les chalutiers pélagiques des pays de l'Est, ainsi que la pêche démersale des pays de la CEE : nous n'en tiendrons pas compte dans cette présentation.

La physionomie générale des débarquements de la pêche au Sénégal (Figure 1) entre 1963 et 1991 montre une tendance rapide à la hausse (50 000 tonnes en 1963 à 350 000 en 1991). Deux périodes sont à considérer :

- de 1963 à 1971 : les quantités débarquées sont relativement stables avec une part légèrement plus importante pour la pêche artisanale ;
- de 1972 à 1991, on assiste à une croissance régulière des débarquements due essentiellement à l'accroissement de la part de la pêche artisanale qui atteint 65 à 70 % du total dans les dernières années.

### Débarquements de la pêche artisanale

Ils sont constitués en majeure partie de poissons pélagiques provenant surtout de l'activité des filets (senne tournante, filets maillants encerclant ou droit, senne de plage). En 1972, la forte hausse constatée dans les prises de pélagiques est imputable à la conjonction de deux facteurs :

- intensification de la motorisation des pirogues avec la mise en place du programme du Centre d'Assistance à la Motorisation des Pirogues (CAMP) mettant à la disposition des pêcheurs un nombre suffisant de moteurs hors bord ;
- apparition effective des sennes tournantes dans la pêche après les essais d'introduction de 1969.

Ces deux événements majeurs intervenus dans le sous secteur masquent une légère augmentation intervenue dans les débarquements de poissons démersaux intervenue après 1977, de même que l'apparition de pirogues de marée (ou pirogues glacières) d'abord à Saint-Louis puis son extension au début des années 80 aux ports situés plus au Sud.

Les données de débarquements totaux disponibles au CRODT depuis 1981 (excluant le Saloum et la Casamance) renseignent sur les grands groupes constituant l'essentiel des captures et sur les principales techniques mises en oeuvre.

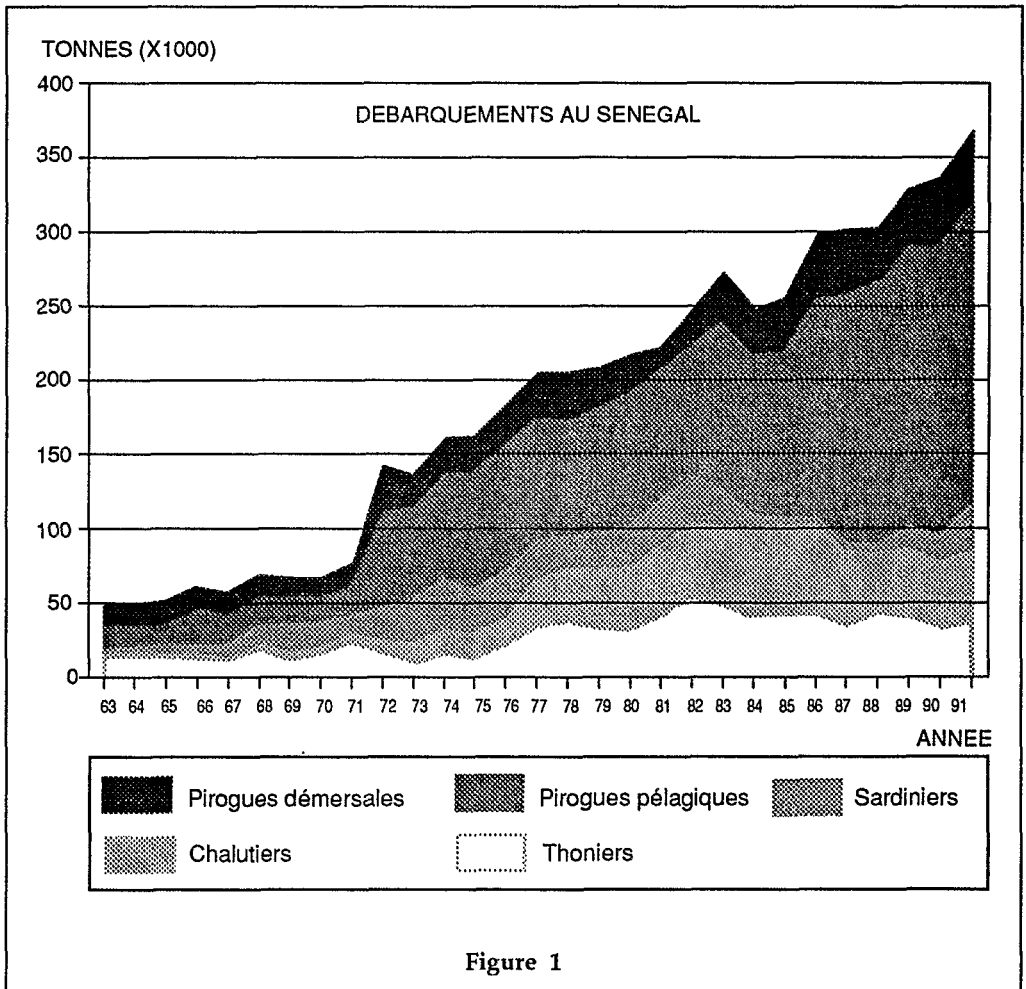


Figure 1

Evaluation des ressources exploitables par la pêche artisanale sénégalaise

ESPECES/ANNEE	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	TOTAL
Drepane	110.7	13	17.8	35.4	166.3	58.3	39.8	29.9	20.3	97.4	9.9	598.8
Trachinote	157.7	188.3	136.5	84.1	38.4	13.1	33.5	64.7	2.9	5.2	19.2	743.6
Scyris d'alexand.	224.1	138.7	294.1	204.2	212.1	354.1	285	224.4	160.1	485.7	337.4	2919.9
Liche	445.2	637.2	709.1	245.7	464.5	651.2	158.5	372.3	227.7	222.7	783.4	4917.4
Voilier	411.3	502.5	461.6	123.8	216.8	528.2	524.2	542.2	510.1	1034.3	516.1	5371.1
Ceinture	748.6	1053.8	952.5	701.1	326.8	597.2	389.5	324.3	185.3	324.3	368.9	5972.3
Tetrodon	422.2	391	518	307.8	231.3	302.7	536.2	417.2	1499.3	615.3	781.1	6021.1
Brochet	282.3	527.4	419.4	481.6	346.7	869.1	712.4	1087.8	790	560.8	510.3	6567.8
Bonite	1316.5	1424.1	500.2	197.8	492.8	501.1	458.7	531.2	772.2	543.9	523.4	7261.9
Maquereau bonite	766.2	673.2	899.1	1207.3	769	1598.9	1794.2	2203.2	687.3	1301.9	601	12491.3
Mulet	441	1301.3	1040.7	1363.1	1907.4	971.8	1181.2	1003.6	2282.5	1463.7	2051.1	15007.4
PLat plat	1106	1399.5	331.1	629.2	518.3	1230.1	1893.3	3668.9	2506.7	2053.9	2522.3	17859.3
Tassergal	3953.7	3047.9	3653.8	1377.7	1731.8	689	421.9	595.4	348	1410.4	809.8	18039.4
Grande carangue	1503.8	1250.8	2207.6	2084.7	682.5	1442.9	1668.6	4982.6	2036.6	1514.3	1144.8	20519.2
Divers pélagiques	1594.3	1796.9	2765.6	2409.3	1946.4	2569.3	2091.7	1941.9	1857.7	1666.9	2261.9	22901.9
Pelon	1618.2	3070.8	2489.3	1985.8	2559.6	2545.5	1755.3	1595.3	1891.9	1956.7	2660.7	24129.1
Maquereau	805.3	1577.3	2963.8	2066.8	790.1	5344.7	4071.4	1956.8	1937.8	2428.5	824	24766.5
Carpa blanche	2126.8	2655.6	2409.9	2856.9	1657.5	3597.7	2105.6	3630.9	2407.4	4220.4	3778.1	31446.8
Chinchard noir	754.3	3114.9	2812.5	2543.6	1380.8	6187.4	4589.9	4130.6	3149.9	1488.8	3916.4	34069.1
Thonine	3000.7	4010.9	4296.1	7702	3351.7	6958.9	3162.1	4179.3	5438.3	4518.3	2834.6	49452.9
Chinchard jaune	6497.6	8127.8	7325.5	5818.4	5198.5	4795.4	4157.5	4807.9	2873.7	4560.1	2902.5	57064.9
Ethmalose	2872.5	4991.1	7015.4	4966.1	3273.4	4394	4336.2	5281.4	9267.3	11376.3	8694.5	66458.2
Sardinelle plate	20858.2	29668.5	47817.2	51380.8	49933.4	47465.1	65728.3	61889	65087.2	68247.5	69325.4	577400.6
Sardinelle ronde	33958.2	18204.5	22262.6	17728.2	33263.8	55290.3	66112.2	73299.9	81930.5	83153.3	94973.1	580176.6
<b>TOTAL</b>	<b>85955.2</b>	<b>89757.1</b>	<b>114299</b>	<b>108502</b>	<b>111460</b>	<b>148946</b>	<b>168207</b>	<b>178761</b>	<b>187870</b>	<b>195250</b>	<b>203150</b>	<b>1592157</b>

Tableau 1a : Classement par ordre croissant des captures (en tonnes) des principales espèces pélagiques en pêche artisanale (sur 11 ans).

Les poissons pélagiques totalisent en moyenne 80 % des débarquements de la pêche artisanale dans lesquels, la famille des clupéidés (*Sardinella aurita* + *Sardinella maderensis* + *Ethmalosa dorsalis*) représente 77 % (Tableau 1a). Celle-ci constitue la principale cible des engins collectifs (senne tournante et filet maillant encerclant). La technique de pêche à la senne tournante permet de toucher un nombre plus important d'espèces; elle a contribué à accroître les débarquements de carangidés (chinchards) et de scombridés (thonine, maquereau, maquereau bonite, bonite).

Au niveau des poissons démersaux (en moyenne 20 % des débarquements totaux) (Tableau 1b), aucune espèce n'est réellement dominante dans les captures : les principales familles représentées sont les sparidés (24 %), les serranidés (19 %), les céphalopodes (12 %) et les ariidés (8 %).

ESPECES/ANNEE	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	TOTAL
Brotule	13.2	13.2	16.8	78.8	11.6	32.7	46.4	112.4	109	224.3	231	889.4
Murène	67.7	113.4	108.8	142.1	104.8	70.6	67.6	71.3	99.5	164.6	97.5	1107.9
Mérou gris	30.8	71.5	185.2	74.1	45.7	111.8	308.7	73.2	105.4	261.1	67.4	1334.9
Badèche	103.1	124.9	132.4	211.1	217.9	200.3	183.8	343.4	193.4	286.3	180.3	2176.9
Carpe rouge	122	86.2	154	236.2	643.4	349	253.7	255.9	648.5	437.9	255.1	3441.9
Plexiglass	371	229.2	280.8	203.6	344.2	253	500.2	411.8	524.5	663.4	379	4160.7
Mérou de médi.	503.4	386.6	383.2	624.5	551.7	401.7	983.8	678.6	586.2	667.7	425.8	6211.2
Dorade grise	331.5	544.2	634.9	1054.4	1164.6	1478.2	1236.9	991.4	1287.2	1553.2	1077.6	11354.1
Sole langue	265.7	471	761.4	965.9	1449.4	1203.7	1882	1681.1	957.3	1397.3	796.3	11831.1
Courbine	373.2	1085	483.4	696.9	1369.6	1549.7	1229.6	1269.9	1971	1128.5	1494.1	12650.9
Requins	770.4	1244.2	1290.8	1140.1	589.4	747.5	1350.9	1016.4	1347.8	1575.2	1623.2	12695.9
Otolithe	1056.1	650.7	1110.5	1193.6	1168.4	1221.9	1373.8	1504.5	1176.8	1678.3	791.2	12925.8
Dentes	760.1	887.4	1063.5	1488.7	914.6	1853.4	2178.2	1691	1487.9	1348.1	1536.5	15209.4
Seiche	700.7	1049.2	1084.7	1528.2	2201.8	1294.8	1383.2	1306	1343.1	1553.3	1794.3	15239.3
Raies	489.9	724.2	687.2	1204.5	930.7	1135.2	1720.4	2350.9	2987	3570.7	2360.4	18161.1
Poulpe	0	0	0	0	0	0	0	1464.7	6718.6	4340.2	8144.4	20667.9
Thiof	1600	1638.4	1678.4	2946.7	3119.5	3263.7	3163.5	2054.4	1291.6	1605.5	1276.9	23638.6
Pagre	1759.7	1272.7	1362.1	1624.6	2040.4	3194.8	2795.2	1921.5	1965.1	2558.8	3955.4	24450.3
Mérou de Gorée	981.6	1301.3	1378.8	3287.2	4815	4738.1	3277	2055.6	1142.4	1150	747.2	24875.1
Divers démers.	1039.6	2377.1	1472	2032.4	1942.6	3398.4	2095.3	1682.2	2369.4	3678.6	4096	26183.6
Machoirron	1074.8	1808.8	3052.2	2338.6	1144.4	2768.8	3796.2	2686.4	2217.5	2912.9	2470	26270.6
Pageot	2112.6	1850.4	2570.1	3028.7	4608.1	4402.4	3243.8	2792.3	3062.4	3713.9	3370	34754.7
<b>TOTAL</b>	<b>14527</b>	<b>17929.7</b>	<b>19891.2</b>	<b>26119.1</b>	<b>29390.1</b>	<b>34278.9</b>	<b>33118.8</b>	<b>28414.6</b>	<b>33591.5</b>	<b>364469.8</b>	<b>37169.7</b>	<b>310900.4</b>

Tableau 1b : Classement par ordre croissant des captures (en tonnes) des principales espèces démersales en pêche artisanale (sur 11 ans).

L'analyse des variations interannuelles des débarquements permet d'appréhender les principales modifications intervenues dans la pêcherie. Celles-ci sont surtout importantes dans la technique de pêche à la ligne où on note une baisse substantielle des quantités de tasseragal (*Pomatomus saltator*) après 1984, et l'apparition du poulpe (*Octopus vulgaris*) après 1988 comme nouvelle espèce cible. L'accroissement des débarquements des raies par les filets dormants après 1988 est dû en partie au développement de la transformation artisanale d'exportation.

### Débarquements de la pêche industrielle

Si l'on ne retient que les espèces côtières, on remarque que l'apport en espèces démersales devient de plus en plus important à partir de 1972. A cette époque, la flottille de Dakar s'est orientée vers des espèces à haute valeur commerciale comme la crevette et la sole qui ont représenté 90 % environ des débarquements des chalutiers entre 1968 et 1970 (GARCIA *et al.*, 1979). La diminution du stock de crevettes du

Sud du Sénégal a entraîné à la fin des années 70 et au cours des années 80 une diversification des espèces débarquées avec prédominance des pageots (*Pagellus*), des machoirons (*Arius*) et capitaines (*Pseudotolithus*), les soles (*Solea* et *Cynoglossus*) et crevettes représentant chacune 5 % environ des débarquements en 1986. A partir de cette année, les espèces les plus côtières dominent dans les débarquements : Octopus, Sepia, Pseudotolithus, Pomadasys, Galeoides et Arius représentent 66 % du total débarqué en 1990. Les rejets en mer de juvéniles d'espèces commerciales sont encore importants (THIAM M., GASCUEL D., 1993).

Au niveau des pélagiques, les débarquements des sardiniers se sont accrus progressivement jusqu'en 1972 pour se stabiliser autour de 26 000 tonnes. De 1983 à 1988, ils sont pratiquement inexistantes. 80 à 90 % des captures de ces bateaux sont constitués de sardinelles avec prédominance de la ronde (50 à 60 %). Les bateaux de pêche hauturière (polonais, russes) font des apparitions épisodiques et leurs captures ne sont pas prises en compte ici.

## ÉVOLUTION DES EFFORTS

Dans le cadre de cette présentation générale, nous nous limiterons à donner un aperçu de l'évolution de l'effort de pêche, compris comme étant le nombre d'unités de pêche artisanale ou industrielle opérationnelles recensées au niveau des ports de débarquement. Nous tenterons de suivre pour chaque sous secteur l'évolution du nombre d'embarcations en comparant, quand c'est possible, les données collectées par le CRODT à celles de la DOPM. Ces données seront affinées dans la suite du travail pour une utilisation dans des analyses plus poussées.

### En pêche artisanale

Les données sur le parc piroguier proviennent de deux sources (Tableau 2) :

- la DOPM dont les données sont anciennes et renseignent sur le nombre d'unités présentes dans les centres de débarquement : elles comprennent, selon les années, des pirogues de fleuve qui expliquent le nombre élevé d'unités de pêche à rame. On constate une augmentation du nombre total de pirogues, qui est surtout accusée à partir des années 80 avec un maximum de 10 900 unités en 1991. Le nombre de pirogues à moteur devient plus important que celui des pirogues à rame à partir de 1972 (influence du projet de motorisation du CAMP). En 1991, 72 % des pirogues à rame sont en Casamance.
- Le CRODT qui dispose de données récentes (depuis 1981) obtenues par recensement semestriel des pirogues opérationnelles sur les différents sites de pêche. De 1981 à 1986, le recensement a couvert toutes les régions maritimes et le parc piroguier opérationnel est stable autour de 3800 pirogues; dans les dernières années, l'opération n'a pas intéressé la Casamance ni le Saloum. On remarque que le maximum de pirogues enregistrées (4800) est noté en 1991.

Si le taux de motorisation oscille entre 45 (1970) et 72 % (1988) selon les données

*Présentation sommaire des différentes pêcheries sénégalaises.*

DOPM, il est environ de 84 à 90 % pour le CRODT. On remarque aussi que le nombre de pirogues dans les deux cas est plus élevé en 1990 et 1991, ceci étant dû au retour des pêcheurs migrants de Mauritanie.

ANNEES	PIROGUES				CHALUTIERS				SARDINIERS			
	DOPM		CRODT		DOPM		CRODT		DOPM		CRODT	
	Rame	Moteur	Rame	Moteur	basés	non basés	basés	non basés	locaux	étrangers	locaux	étrangers
1960	3900				11							
1961	3900				20				1			
1962	3100				26				1			
1963	5500				23				1			
1964	5500				33				1			
1965	5400				36		3		1			
1966	4600				39		6		2			
1967	4400				34		16		3			
1968	5100				38		24		3			
1969	4400						54		4		4	
1970	2451	1995			68	4	50		4	1	5	
1971	2715	2578			69	14	57		1	4	6	
1972	2408	3209			67	25	69		3	2	5	
1973	2369	3561			68	24	93		12	0	16	
1974	2255	4187			64	23	90		13	0	18	
1975	2000	4041			71	19	91		11	0	11	
1976	2257	3843			76	4	80		12	0	13	
1977	3593	3263			82	85	116		9	0	12	
1978	3796	3957			88	91	119		8	0	10	
1979	3986	4631			99	85	117	8	13	0	15	
1980	3869	4616			103	89	132	13	17	0	18	
1981	4180	4931	469	3388	110	65	135	17	14	0	15	
1982	4327	4774	465	3356	128	58	150	17	19	0	20	1
1983	3226	5300	482	3263	140	28	145	14	20	0	18	1
1984	3904	5138	490	3343	133	30	125	26	12	0	11	1
1985	1445	3640	559	3340	142	43	145	24	8	0	8	1
1986	2813	4808	559	3340	136	43	144	26	5	0	5	0
1987	2731	5830	593	3066	144	43	141	26	3	0	5	0
1988	2413	6210	619	3152	137	80	128	42	5	0	5	0
1989	3580	6425	555	3055	139	81	128	47	9	0	9	0
1990	3889	6522	393	3753	121	78	124	40	9	0	9	0
1991	3920	6979	460	4220	131	60	124	25	8	8	8	8

**Tableau 2 : Evolution du nombre d'unité dans les pêcheries sénégalaises**

## En pêche industrielle

Les unités considérées sont constituées par les chalutiers et les sardiniers présents dans l'année au port de Dakar (pour la DOPM) ou ayant effectué au moins une marée au Sénégal (pour le CRODT) et répartis selon leur nationalité ou leur pays de débarquement (Tableau. 2) : les thoniers et sardiniers hauturiers (cas des bateaux polonais entre 1979 et 1983) ne sont pas pris en compte dans la description.

En pêche chalutière, on observe une augmentation régulière du nombre d'unités : depuis 1968, cette augmentation est accompagnée d'un accroissement de la puissance motrice et de la capacité des bateaux (GARCIA *et al.*, 1979). A partir de 1986, le nombre de congélateurs est devenu plus important que celui des glaciers (M. THIAM et D. GASCUEL, 1993).

La flotte sardinière est essentiellement constituée de petites unités basées à Dakar : leur nombre a beaucoup baissé après 1983, lié au non remplacement des vieux sardiniers. On note une légère reprise en 1990 et un afflux de sardiniers étrangers.

## CONCLUSION

En étudiant la liste des espèces de poissons capturées en pêche artisanale, on y retrouve les principales espèces cibles de la pêche industrielle, et qui effectuent d'importantes migrations latitudinales. Ce constat permet de décrire les caractéristiques de la pêche sénégalaise :

- stocks partagés par divers types de pêche et différents pays, avec risques de situations conflictuelles ;
- variations importantes de disponibilité et de composition spécifique pour des stocks distribués dans une aire géographique débordant le cadre sénégalais ;
- existence de stratégies de pêche et adaptation de l'exploitation selon l'espèce cible et les lois du marché ;
- statistiques de pêche difficilement maîtrisables avec le nombre important de points de débarquements en pêche artisanale, le nombre de bateaux ne débarquant pas à Dakar et la difficulté d'obtention de données détaillées sur les captures et l'effort de pêche dans les autres pays de la sous-région (Guinée Bissau, Gambie).

Il reviendra à l'atelier d'approfondir ces observations par une analyse plus fine des données de prise et d'effort, ainsi que d'autres paramètres pour répondre aux questions posées par l'évaluation des ressources exploitées par la pêche artisanale.





## RÉFÉRENCES

- FREON (P.), LOPEZ (J.), 1983.- Les ressources pélagiques côtières au Sénégal : état des stocks et perspectives en 1981. *Archive CRODT n° 107*, 83 p.
- GARCIA (S.), LHOMME (F.), CHABANNE (J.), FRANQUEVILLE (C.), 1979.- La pêche démersale au Sénégal : historique et potentiel. In "Rapport du groupe de travail "ad hoc" sur les stocks côtiers démersaux vivant entre le sud de la Mauritanie et le Libéria". COPACE/PACE SERIES/78/8 pp. 59 - 77.
- THIAM (M.), GASCUEL (D.), 1993.- Description de la pêche chalutière côtière sénégalaise et estimation des indices d'abondance des principales espèces exploitées. (en préparation).

